

DEPARTEMENT
LOIR ET CHER
CANTON
ROMORANTIN-LANTHENAY
COMMUNE
ROMORANTIN-LANTHENAY

OBJET : Institution et vie politique
Délégation de fonction au profit de Monsieur Roger LEROY

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de ROMORANTIN-LANTHENAY,

Vu l'article 165 du Code civil ;

Vu les articles L 2122-18 et L 2122-32 du Code général des collectivités territoriales ;

Sur proposition du Directeur Général des services de la Mairie ;

ARRÊTÉ :

Article 1 : Monsieur Roger LEROY, Conseiller Municipal, est délégué pour exercer en nos lieux et place les fonctions d'Officier de l'État Civil de Romorantin-Lanthenay, pour la journée du 02 août 2025.

Article 2 : La Direction générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera soumis à l'agrément du représentant de l'État et dont un exemplaire sera annexé aux registres de l'État Civil.

Article 3 : le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, le 23 juillet 2025.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le
caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat le 23 JUL. 2025

Publié ou notifié le 23 JUL. 2025

Mis en ligne sur le site internet le 23 JUL. 2025

Le Maire,

Jeanny LORGEUX